Interposez-vous !

Pourquoi le courage civique est si important dans notre société

Votre police et la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) – un organe intercantonal de coordination spécialisé de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police (CCDJP)

Éditeur
Prévention Suisse de la Criminalité PSC
Maison des Cantons
Speichergasse 6, Case postale, CH-3001 Berne
Sous la direction de : Fabian Ilg
E-mail : info@skppsc.ch, www.skppsc.ch

Cette brochure est disponible dans les postes de police en Suisse.

La brochure est éditée en français, en allemand et en italien. Elle est également disponible au format PDF sur www.skppsc.ch.

Texte
Volker Wienecke, Berne

Rédaction
Prévention Suisse de la Criminalité PSC

Graphisme
Weber & Partner, Berne, www.weberundpartner.com

Impression
Ast & Fischer SA, Berne

Tirage
fr : 10 000 ex. | all : 20 000 ex. | it : 5000 ex.

Copyright
Prévention Suisse de la Criminalité PSC
Avril 2025

Interposez-vous !

Pourquoi le courage civique est si important dans notre société

1 **Chère lectrice, cher lecteur,** 4

2 **Le courage civique, qu'est-ce que c'est ?** 5

3 **Avoir le courage d'être courageux** 15

4 **Comment s'interposer au mieux ?** 17

5 **Annexe** 21

1 Chère lectrice, cher lecteur,

La brochure que vous tenez entre les mains traite d'un sujet important : le courage civique. Important, parce qu'il touche toutes les citoyennes et tous les citoyens qui souhaitent une coexistence pacifique, au sein d'une société démocratique et respectueuse de l'État de droit – et qui souhaitent continuer à vivre ainsi.

Vous y apprendrez

1. ce qu'est le courage civique, et quelles sont ses implications pour la société,
2. pourquoi il est parfois difficile de faire preuve de courage civique, et
3. ce que vous devez savoir avant de faire preuve de courage civique.

À la fin de la brochure, vous trouverez des informations complémentaires, des offres de conseil et des adresses, avant tout concernant les sujets **violence domestique, discours de haine, mobbing, racisme, vandalisme** et **harcèlement sexuel.**

2 Le courage civique, qu'est-ce que c'est ?

L'expression « courage civil » ou « courage civique » est en usage depuis le 19e siècle et se compose du latin *civilis* (= faisant partie de la cité, citoyen) et du mot *courage,* qui vient lui-même du latin *cor* (= cœur). **Faire preuve de courage civique, c'est avoir le courage de s'interposer dans un contexte non guerrier.** Il ne s'agit pas du courage du soldat en situation de guerre. Nul besoin donc d'être exposé à de grands périls pour montrer du courage. Sous la contrainte, chacun ou presque agit.

Par contre, le citoyen courageux s'expose délibérément à un danger dès lors qu'il s'agit de préserver des relations pacifiques au sein de la société. Attentif, il intervient quand quelqu'un est traité injustement, sans se soucier s'il doit prendre certains risques pour rétablir la situation. En présence de deux personnes qui se disputent, il ne détournera pas les yeux.

Le citoyen sans courage, lui, détourne les yeux, ne prend pas position, n'intervient pas et ne vient pas en aide. Certes, il échappe momentanément à un certain danger, mais, en fait, il encourage indirectement ces forces au sein de la société qui finiront par troubler sa propre tranquillité.

« Qui ne dit mot consent. » Cicéron, 106 – 43 av. J.-C.

Or, le danger à affronter quand on fait preuve de courage civique, n'est pas a *priori* un danger de mort. La menace est calculable et souvent bénigne. **Néanmoins, il y a lieu d'agir sans précipitation et de façon proportionnée.** Si vous voyez dans le bus une vieille dame se faire prendre à partie par de jeunes voyous, mieux vaut ne pas vous interposer en agitant votre sac à main – surtout si vous êtes vous-même octogénaire. Appelez plutôt la police sans tarder et avisez les passants de ce qui se passe (voir chap. 4) !

On pourrait même dire qu'une société dans laquelle *on risque sa vie* en faisant preuve de courage civique est une société en train de perdre son ordre démocratique. Les métropoles européennes ont vu éclore des sociétés parallèles échappant largement au contrôle exercé par les organes de l'État de droit ; il n'en va pas autrement dans certains villages à l'écart du monde où l'on préfère régler les problèmes entre soi. D'ailleurs les tendances antidémocratiques ne proviennent pas toutes d'en bas, d'une frange radicalisée de la population, mais de plus en plus d'en haut, des gouvernements eux-mêmes : en pleine Europe d'aujourd'hui, on est en passe de mettre des minorités à l'écart, de supprimer l'égalité des citoyens et de réduire les libertés !

Le courage civique a une portée politique et participe des droits fondamentaux. Ces droits n'ont pas encore été jetés par-dessus bord mais ils balancent parfois dangereusement au-dessus de l'abîme. D'où l'importance du courage civique : il intervient toujours *avant.* Avant l'abîme de la

dictature, plus précisément. Et après ? Il reste la *résistance* dans un État de non-droit. Or, *résister,* au péril de sa vie, est cent fois plus difficile que faire preuve de courage civique !

« Lorsque les nazis sont venus chercher les communistes, je n'ai rien dit ; je n'étais pas communiste. Lorsqu'ils ont enfermé les sociaux-démocrates, je n'ai rien dit ; je n'étais pas social-démocrate. Lorsqu'ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit ; je n'étais pas syndicaliste. Lorsqu'ils sont venus me chercher, il n'y avait plus personne pour protester. »

Martin Niemöller, 1892–1984

Bien sûr, le risque zéro n'existe pas. Même en temps de paix et même lorsque la démocratie est chose acquise, il peut arriver que l'on laisse des plumes dans un conflit. On apprend parfois que des gens ont été roués de coups ou qu'ils sont morts parce qu'ils étaient intervenus dans un conflit. Ces cas, heureusement rares, ne plaident pas *contre* le courage civique ! Bien au contraire. **Car, en y regardant de plus près, on constate qu'il y a eu un déversement de violence parce que les personnes courageuses ont été laissées seules par un attroupement de gens passifs et spectateurs.** Peu importe que l'on dise ensuite : « Sa conduite a été héroïque », car cette personne n'a jamais recherché l'héroïsme ! Elle aurait préféré être aidée plutôt que d'être laissée en plan.

« Malheureux le pays qui a besoin de héros. »

Bertolt Brecht, 1898–1956, « La vie de Galilée »

Mieux vaut donc ne pas arriver au point où l'on a besoin que des individus se sacrifient pour d'autres, simplement afin de défendre les valeurs démocratiques fondamentales ou les droits humains ! Pour ne pas en arriver là, il faut naturellement qu'une majorité de gens dans la population ne soient pas seulement théoriquement « plutôt favorables » à ces droits et à ces valeurs mais que ceux-ci soient vraiment *intériorisés,* de façon que n'importe où, n'importe quand, toute personne respectueuse de ces droits et de ces valeurs se sente personnellement attaquée lorsque l'on y porte atteinte.

« La justice règne dès lors qu'un criminel est accusé et condamné tant par ceux qu'il a lésés que par ceux qu'il n'a pas lésés. »

Solon, env. 640–560 av. J.-C.

Quels sont ces valeurs et ces droits ? Ils ont pour noms : **droit à la liberté, droit à l'égalité et droit à l'intégrité corporelle. Aucun être humain ne doit subir de discrimination dans l'exercice de sa profession ou dans sa vie privée, en raison de son sexe, de son origine, de la couleur de sa peau, de son orientation sexuelle, de ses opinions politiques et religieuses ou de toute autre conviction** – selon le principe bien connu du « vivre et laisser vivre ». Il s'agit de la règle d'or de l'éthique : « Ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, ne le fais pas subir à un autre ». Au bout du compte, c'est toujours la dignité humaine qui est en jeu.

« Les violations des droits de l'homme d'aujourd'hui sont les causes des conflits de demain. » Kofi Annan, 1938–2018

Avant de poursuivre, demandez-vous sans détour : **« Ces valeurs sont-elles aussi les miennes ? »** Car il en va du fondement même du courage civique. Si ces valeurs ne vous importent pas en tant que règles du jeu en société, si cela vous est complètement égal de savoir comment votre voisin traite ses enfants, ou que Mme Luthy subit le harcèlement insidieux de ses collègues et perd peu à peu tous ses repères, ou que Basile n'est pas invité à la fête parce qu'il est gay et qu'on ne veut pas d'ennui car on sait que Pierre sera là et qu'il est homophobe… Bref, si vous êtes d'avis que tout cela ne vous regarde pas, à quoi bon vous demander de faire preuve de courage civique sur quelque terrain que ce soit.

Pourquoi faire preuve de courage civique ? Parce que vous le voulez, et non pas parce que vous le devez.

Il y a quelques années, la Prévention Suisse de la Criminalité a produit un petit **film de trois minutes sur le courage civique, intitulé *Carte rouge,*** que nous vous invitons à regarder en ligne : **www.skppsc.ch → Projets → Courage civique → Interposez-vous !**

Image extraite de Carte rouge

Ce court-métrage doit évidemment être compris dans un sens symbolique. À noter qu'on pourrait se demander pourquoi l'aubergiste n'intervient qu'à la fin, lorsque le jeune homme veut fumer, et pas avant, lors du « mauvais » jeu des messieurs avec leurs cartes noires…

Se pourrait-il que, dans le cas de l'interdiction de fumer, l'aubergiste peut s'appuyer sur *une loi clairement formulée,* alors que les concepts que manient les méchants messieurs se situent souvent dans une zone grise du point de vue légal ? Car, « S'agit-il simplement d'une blague avec un Noir, un Chinois et un Arabe, ou est-ce déjà du racisme ? » ; « S'agit-il d'une photo un peu gênante prise lors de la sortie d'entreprise, qu'on épingle au tableau d'affichage pour taquiner un collègue sans arrière-pensée, ou est-ce déjà du harcèlement ? » ; « S'agit-il de deux

amoureux qui gravent leur nom dans le bois d'une table sans valeur, ou est-ce déjà du vandalisme ? » ; « S'agit-il d'une accolade du chef, content du travail accompli, ou d'une caresse déplacée, et donc déjà de harcèlement sexuel ? »

Seuls le contexte et les circonstances permettent de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre – ces questions sont vraiment délicates.

Concentrons-nous plutôt sur les aspects qui nous rapprochent de la notion de courage civique, dans le film comme dans la vraie vie. Premièrement, le jeune homme est *attentif :* il va voir, il ne détourne pas les yeux. Deuxièmement, il examine la situation pour voir s'il y a effectivement violation des valeurs démocratiques fondamentales. Troisièmement, **il tient à défendre ces valeurs, il surmonte sa peur et s'interpose en invoquant deux comportements : le respect et la tolérance.**

Le mot **« respect »** (du latin : regarder en arrière) indique que celui qui l'éprouve ne regarde pas ses propres intérêts, mais ceux de l'autre, et que cet autre détient a priori des droits que je suis tenu de respecter et qui s'accordent, ou pas, avec les miens : voilà donc encore une notion démocratique du droit. Ainsi, se comporter en respectant l'autre faciliterait la vie en société, que ce soit sur la route, en famille, en faisant des affaires ou en pratiquant un sport, et les rapports entre les sexes et

entre les générations. Pour cela, il faut bien sûr que le respect ne soit pas pratiqué à sens unique, mais dans toutes les directions et par toutes les parties en présence.

Pourtant, le mot « respect » est souvent employé à tort et à travers. Ainsi, un groupe de vingt rockers prêts à en découdre entrent dans un bar en exigeant le respect. Il s'agit en fait d'une démonstration de supériorité au cas où on en viendrait aux mains. Pour l'expression « montrer du respect », le sous-texte dirait ici : « Nous sommes plus forts, soumets-toi ! ». Dans certains groupes de jeunes, notamment ceux issus de l'immigration, il n'est pas rare d'entendre tomber le reproche d'un manque de respect, dans le contexte de la religion ou de la famille : « Tu as offensé ma religion ! », ou : « Tu as offensé ma mère ! ». Or, il s'agit souvent d'un prétexte justifiant le recours à la violence. On voit bien que le respect est invoqué à tort dans ces exemples.

Car le respect véritable est toujours mutuel, sans qu'il faille l'imposer par l'intimidation ou par la menace. Le respect véritable est lié aux droits humains et tient la dignité humaine en haute estime !

« L'estime ne saurait se fonder sur la crainte. »

Marie v. Ebner-Eschenbach, 1830–1916

Il en va de même pour la notion de **tolérance,** qui désigne une attitude positive, mue par l'amour de la liberté et attachée au principe de l'égalité. Or, la tolérance peut très vite prendre la signification contraire selon le terrain auquel elle s'applique. On verra alors éclore la notion de « tolérance zéro ».

Le mot de tolérance vient du verbe latin *tolerare*, qui signifie supporter. Il a pour synonyme la patience ou l'endurance. Or, jusqu'à quel point faut-il endurer patiemment ? Les réponses peuvent diverger fortement d'une culture à l'autre.

Tandis que d'aucuns trouveront intolérable de voir une mosquée au beau milieu d'un paysage parsemé d'églises, d'autres ne supporteront pas de voir un visage de femme souriant en public, sans que – sans que quoi, au juste ? Les uns demandent que l'on tolère leur intolérance parce qu'ils croient que c'est la volonté divine. Et les autres croient que l'on ne devrait pas tolérer si légèrement la *croyance* en une intolérance d'émanation divine. Conçu en ces termes, le dialogue est sans issue.

Là encore, la solution passe par le plus petit dénominateur commun, qui consiste, dans une société libre, démocratique et basée sur l'État de droit, à relier la notion de tolérance aux principes de la dignité de la personne et aux droits humains. Dès lors, tout ce qui y contrevient n'est pas tolérable. Tout ce qui y contrevient, conviction religieuse ou pas, ne saurait être libre, démocratique et relevant de l'État de droit.

Hormis les grandes questions politiques et religieuses, la tolérance a un aspect pratique au quotidien : c'est la générosité. **Faire preuve de tolérance, c'est éviter de surréagir, de se montrer mesquin et revendicateur.** Est-ce bien nécessaire d'appeler la police à chaque fois que les échos de la fête des voisins se font encore entendre au-delà de 23h ? Pourquoi ne pas sonner à la porte d'à côté et boire un petit verre en joyeuse compagnie… Pourquoi déverser son fiel quand quelqu'un n'attend pas son tour

dans la file d'attente à la boulangerie ? Cette personne ne s'en est peut-être pas rendu compte ! Faire preuve de tolérance, c'est se vacciner contre l'étroitesse d'esprit et le réflexe de dénoncer. Avoir pour passe-temps de repérer les personnes mal garées pour les dénoncer ne fait honneur ni à soi-même ni à la démocratie. Avoir pour habitude de réprimander ses collègues mène à l'isolement social. D'ailleurs, le jeune homme dans le film a d'abord tenté de se montrer tolérant et ce n'est qu'au troisième incident qu'il s'est levé.

En somme : la tolérance s'arrête lorsque les préjugés l'emportent, lorsque le manque d'égard se fait systématique et le harcèlement intentionnel. La tolérance s'arrête aussi lorsque certaines opinions inacceptables s'expriment, qu'il s'agisse de blagues sur les Juifs proférées pour se profiler dans un groupe ou de négation de génocide, glissée en passant dans la conversation. Pas de tolérance non plus en présence d'un danger de mort, lorsque l'existence même est menacée par l'usage de la force. Mais nous avons tous une marge de tolérance avant d'en arriver à ces extrémités. Faisons-en usage !

« La tolérance, c'est bien. Sauf envers les intolérants. »

Wilhelm Busch, 1832–1908

---

3 Avoir le courage d'être courageux

Pourquoi est-il si difficile de faire preuve de courage civique ? Pour une part, certes, nous hésitons à intervenir, car nous nous trouvons dans une zone grise juridique. Peu de personnes osent dès lors poser clairement des limites (« Ça va trop loin ! Ça suffit ! »). Pourtant, malheureusement, même lorsque la situation relève sans ambiguïté du registre violent, lorsqu'une personne allongée par terre sans défense se fait rouer de coups, il arrive souvent que les badauds restent plantés là, le regard fixe, sans réagir.

La psychologie sociale avance principalement quatre motifs pouvant expliquer cette passivité :

Ignorance pluraliste

Ce concept désigne le phénomène selon lequel des individus qui se joignent à un groupe interprètent le plus souvent le comportement (passif) de ce groupe comme étant *justifié* et s'y conforment donc, même s'ils auraient eu eux-mêmes une autre appréciation de la situation. Dans le pire des cas, il pourrait arriver que vingt personnes postées sur une plage regardent au loin quelqu'un se noyer, chacune de ces personnes pensant que les autres ont de bonnes raisons de ne pas lui venir en aide. Plus le nombre de personnes qui assistent à une situation exigeant un secours est important, plus la probabilité que l'une d'entre elles décide d'apporter son aide est faible.

Diffusion de la responsabilité

Au milieu d'une foule, consciemment ou inconsciemment, chacun sentira faiblir sa part de responsabilité et celle-ci se diluer dans la masse – surtout lorsque les responsabilités ne sont pas clairement établies. Chaque individu fera donc ce que fait la masse en tablant d'avance sur le fait que la masse saura bien comment agir. Or, sachant que toute situation d'urgence ou de danger exige de

redoubler d'attention et de prendre la mesure de la menace avant d'agir, l'ignorance pluraliste et la diffusion de la responsabilité font que, bien souvent, malheureusement, l'individu dans la masse en reste à l'observation. C'est l'attroupement de badauds ébahis incapables de passer à l'étape suivante : agir.

Peur de se ridiculiser

Pour beaucoup d'entre nous, agir revient à entrer en scène sous le feu des projecteurs et à sortir de l'anonymat de la masse. Un pas que beaucoup ne franchissent pas, par peur de s'exposer et d'attirer l'attention sur eux. Ils craignent de se ridiculiser s'ils venaient, par après, à constater que leur interprétation de la situation était erronée ou qu'ils n'étaient pas à la hauteur et qu'ils étaient donc la risée du public – le jeune homme dans le film a dû subir les sarcasmes et les ricanements des habitués des lieux.

Peur pour sa vie et pour son intégrité corporelle

Beaucoup de personnes hésitent à s'interposer lors d'une bagarre ou d'un échange d'injures parce qu'ils craignent de subir eux-mêmes des violences physiques. Cela est parfaitement compréhensible. Ce qui l'est moins, c'est de passer son chemin comme si de rien n'était, au lieu d'alerter la police et de rester dans les parages pour venir en aide à la victime, le cas échéant, dès que les malfaiteurs auront quitté les lieux.

Afin de contribuer résolument au mieux vivre ensemble, il s'agit de surmonter ces quatre types de peurs et de mécanismes psychiques. Le prochain chapitre décrit comment faire pour y parvenir.

4 Comment s'interposer au mieux ?

Bonne nouvelle : **le courage civique, ça s'apprend !**

Préalable important : avoir un système de valeurs stable, ensuite avoir conscience des facteurs socio-psychologiques qui entrent en jeu en présence d'une menace.

En d'autres termes : **si tout d'un coup vous réalisez que quelqu'un, près de vous, est attaqué physiquement ou traité injustement et que vous ressentez une peur diffuse, vous pouvez être sûr que cette situation en appelle à votre courage civique !**

Si, pour vous, ces deux conditions sont réunies, vous lirez avec profit les six « Règles de comportement en cas d'urgence », à savoir :

Les six règles de comportement en cas d'urgence

1. Agir sans se mettre en danger

Il peut en aller de votre vie : personne ne vous demande de devenir à votre tour une victime en vous portant au secours d'une victime. En revanche, n'hésitez pas à encourir un risque non physique, et à vous ridiculiser, si d'aventure vous tombiez sous l'œil d'une caméra cachée ! Si réellement la scène a été enregistrée par une caméra de vidéosurveillance, vous avez le droit d'en interdire la diffusion.

2. Demander de l'aide

Adressez-vous immédiatement aux autres personnes présentes, demandez-leur comment elles voient la situation. Vous lutterez ainsi efficacement contre les deux pièges psychiques décrits plus haut que sont la « diffusion des responsabilités » et l'« ignorance pluraliste » et trouverez probablement très vite d'autres personnes prêtes à s'interposer.

3. Observer attentivement

Que se passe-t-il ? Qui a dit quoi, qui a frappé le premier ? Pour établir la responsabilité d'un auteur de violence, il faut pouvoir l'identifier avec certitude et être capable de reconstituer les faits. D'où l'importance d'observer chaque détail : c'est ce qui fera toute la valeur de votre déclaration de témoin.

4. Appeler à l'aide

Si l'escalade menace ou que la bagarre fait déjà rage, alertez immédiatement la police en composant le **117 !** Cette règle est aussi valable pour la violence domestique : n'ignorez pas les bruits de coups, les cris de douleur ou les pleurs des enfants qui vous parviennent de l'appartement voisin. Peu importe qu'ils vous saluent tous poliment le lendemain dans l'escalier, agissez ! Pour les victimes, mieux vaut, c'est sûr, trop en faire que pas assez. Dans le doute, appelez donc la police.

5. S'occuper des victimes

Même si vous n'êtes pas en mesure d'intervenir, ne quittez pas les lieux, attendez dans les parages pour aider la victime, dès que les malfaiteurs seront partis. Les gestes élémentaires de premiers secours vous seront bien utiles, là comme ailleurs.

6. Faire une déclaration de témoin

Lorsque la police sera sur les lieux, dites que vous avez été témoin. Peut-être avez-vous observé un détail déterminant qui permettra de remonter jusqu'à l'auteur du méfait. La victime vous en sera reconnaissante, la meilleure thérapie pour elle étant la punition du coupable.

« Oppose-toi aux premiers maux ! » Ovide, 43 av. J.-C.–17 après J.-C.

La cohésion sociale, l'attention à l'autre et le respect ne sont pas des valeurs qui se décrètent. En fin de compte, chaque être humain est responsable de sa conduite envers sa famille, ses voisins et toutes les autres personnes de son entourage. **On ne perd rien en s'engageant pour plus de justice et d'équité et en aidant les plus faibles.**

Sans courage civique, nous avons tous de mauvaises cartes en main.
Donc, n'hésitez pas. Interposez-vous !

5 Annexe

Informations complémentaires, offres d'aide, adresses de contact, signalement

Violence domestique

Infos de la PSC : **www.skppsc.ch → Sujets → Violence → Violence domestique**

Aide aux victimes en Suisse : **www.aide-aux-victimes.ch**

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) : **apea-en-bref.ch**

Conférence Suisse contre la Violence Domestique (CSVD) : **csvd.ch**

Bureau féd. de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) : **www.ebg.admin.ch → Violence à l'égard des femmes et violence domestique**

Mobbing

Infos de la PSC : **www.skppsc.ch → Sujets → Internet → Cyberharcèlement**

Brigades des mineurs de la police (PDF) : **www.skppsc.ch/fr/download/brigades-des-mineurs/**

Pro Juventute, 147.ch : **www.147.ch**

Jeunes et médias, plateforme nationale de promotion des compétences numériques : **www.jeunesetmedias.ch → Thèmes → Cyberharcèlement**

Harcèlement sexuel

Infos de la PSC : **www.skppsc.ch → Sujets → Violence sexuelle → Violence sexuelle envers des adultes**

Aide aux victimes en Suisse : **www.aide-aux-victimes.ch**

Service de conseil pour les victimes de harcèlement sexuel sur le lieu de travail : **belaestigt.ch/ich-wuensche-beratung-francais/**

Bureau féd. de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) : **www.ebg.admin.ch → Égalité dans le monde du travail → Harcèlement sexuel sur le lieu de travail**

Discours de haine

Infos de la PSC : **www.skppsc.ch → Produits → Brochures + dépliants → Violence domestique → Discours de haine/crime de haine**

Plateforme de signalement des discours de haine racistes sur Internet : **www.reportonlineracism.ch**

Stop Hate Speech : **stophatespeech.ch**

Jeunes et médias, plateforme nationale de promotion des compétences numériques : **www.jeunesetmedias.ch → Thèmes → Discrimination et haine en ligne**

Racisme

Plateforme de signalement des discours de haine racistes sur Internet : **www.reportonlineracism.ch**

Service de lutte contre le racisme, Département fédéral de l'intérieur (DFI) : **www.edi.admin.ch → Thèmes → Racisme**

Vandalisme

Infos de la PSC : **www.skppsc.ch → Produits → Brochures + dépliants → Violence domestique → Une créativité explosive !**

Informations générales

www.gra.ch : La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) s'engage en faveur des droits de l'homme et du maintien de la démocratie selon la conception propre à la Suisse. La Fondation s'engage pour la tolérance et contre toute forme de discrimination.

www.ciao.ch : Ce site est géré par l'Association romande CIAO. Dédié aux jeunes de Suisse romande âgés de 11 à 20 ans, il contient de nombreuses infos pour les jeunes sur le sujet du courage civique, de la sexualité, du racisme et des valeurs démocratiques.

www.feel-ok.ch : Conçue en priorité pour être utilisée dans le contexte scolaire, cette plateforme contient des contenus de promotion de la santé à l'adresse des jeunes et des outils pratiques pour les traiter.

Formations

www.ncbi.ch : L'association « National Coalition Building Institute Suisse » s'engage contre la discrimination (racisme, xénophobie, antisémitisme, sexisme, homophobie, etc.) et contre la violence, en animant des ateliers et des projets en divers lieux de Suisse.

www.non-violence.ch : Prévenir la violence et résoudre les conflits de manière non-violente demande un apprentissage. Le Centre pour l'action non-violente (CENAC) propose ainsi un programme de formation à la résolution non-violente des conflits, des formations à la carte répondant à des demandes spécifiques et des ateliers de communication non violente à Genève.

Protection des minorités

www.gms-minderheiten.ch :
La Société pour les minorités en Suisse est une association politiquement indépendante et confessionnellement neutre avec un grand nombre d'activités et de terrains d'action. La GMS lutte pour les droits et la protection des minorités.
(site seulement en allemand)

www.non-violence.ch : Le Centre pour l'action non-violente a pour mission de promouvoir la non-violence en Suisse romande. La non-violence, c'est d'abord le respect de soi, d'autrui et de l'environnement. C'est aussi ne pas rester passif devant les injustices.

www.ekr.admin.ch : La Commission fédérale contre le racisme (CFR) est une commission extraparlementaire instituée par le Conseil fédéral pour mettre en œuvre la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD).

www.csdh.ch : Le centre suisse de compétences pour les droits humains (CSDH) est un projet pilote mandaté par la Confédération. Il a pour tâche d'encourager la mise en œuvre des obligations internationales de la Suisse en matière de droits humains ainsi que de conseiller et de soutenir les autorités à tous les niveaux, la société civile et le monde économique.

SKPPSC

Prévention Suisse de la Criminalité
Maison des Cantons
Speichergasse 6
3001 Berne

www.skppsc.ch